

Votants : 75

Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 16 juin 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 22 juin 2026

ATTRACTIVITÉ - VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026 RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 – 2026 SIGNÉE AVEC LA CRESS, FRANCE ACTIVE ET ADEFIP

Titulaires et suppléants présents :

Pascal ADAM, Stéphanie ANTIGNY, Sylvie AUDUSSEAU, Henri-Pierre BABEAU, Jérôme BALOGÉ, Chloé BANLIER, Maxime BARATON, Fabrice BARREAULT, Sébastien BILLAUD, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Céline BONNET-DERISBOURG, Yohann BOUILLON, Sophie BOUTRIT, Sophie BROSSARD, Alain CANTEAU, Christelle CHASSAGNE, Charlotte CHASTANG, Dominique CHAUSSERAY, Olivier D'ARAUJO, Elisabeth DEGORCE, Romain DUPEYROU, Emmanuel EXPOSITO, Mickaël FOSSOUL, Anne-Sophie GUICHET, Daniel GUIGNARD, Christophe GUINOT, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Elmano MARTINS, Jean-Claude MASSIAS, Sébastien MATHIEU, Daniel MERIT, Loïc MICHAUD, Lucy MOREAU, Gilles NORMAND, Frédéric NOURRIGEON, Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Baptiste PEYRAUD, Katia PONCELET, Guillaume RIOU, Corinne RIVET BONNEAU, Patricia ROCHER, Karine ROQUIER, Véronique ROUILLE-SURAUULT, Catherine ROUSSILLON, Christophe RUAAULT, Maximilien SAINT-CAST, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Philippe TERRASSIN, Victor TURPAUD-FIZZALA, Séverine VACHON, Nathalie VINATIER, Valérie VOLLAND, Lydia ZANATTA.

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Yamina BOUDAHMANI pouvoir à Véronique ROUILLE-SURAUULT, Annie-Laurence FOUREL pouvoir à Lydia ZANATTA, Bastien MARCHIVE pouvoir à Jérôme BALOGÉ, Christine MOSCHENI pouvoir à Yasmine PELLETIER-GUILBARD, Aurore NADAL pouvoir à Sophie BOUTRIT, Nicolas ROBIN pouvoir à Dominique SIX, Julie SIAUDEAU pouvoir à Sébastien MATHIEU, Yvonne VACKER pouvoir à Stéphanie ANTIGNY, Nicolas VIDEAU pouvoir à François GUYON, Florence VILLES pouvoir à Gilles NORMAND.

Titulaires absents suppléés :

Alain LECOMTE par Charlotte CHASTANG, Olivier POIRAUD par Elisabeth DEGORCE, Judith VIEILLE par Daniel MERIT.

Titulaires absents :

Yannick ALLIROL, Cédric BOUCHET, Sarah COTTIN, Rose-Marie NIETO, Michel PAILLEY.

Titulaires absents excusés :

Annick BAMBERGER, Richard PAILLOUX.

Président de séance : Jérôme BALOGÉ

Secrétaire de séance : Sophie BOUTRIT

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU LUNDI 22 JUIN 2026

ATTRACTIVITÉ - VERSEMENT DE LA SUBVENTION POUR L'ANNÉE 2026 RELATIVE À LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2023 – 2026 SIGNÉE AVEC LA CRESS, FRANCE ACTIVE ET ADEFIP

Madame **Lucy MOREAU**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) ;

Vu la délibération n°2022.950.SP de la séance plénière du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine du 20 juin 2022 adoptant le Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022/2028 ;

Vu l'arrêté du Préfet de la Région Nouvelle-Aquitaine du 31 août 2022 portant approbation du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Vu la délibération n°2023.487.SP de la séance plénière du Conseil régional du 27 mars 2023 adoptant les principes et modalités de mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités régionales ;

Vu la délibération n°C41 06 2023 du Conseil d'Agglomération en date du 29 juin 2023, approuvant la stratégie de la Communauté d'Agglomération du Niortais en faveur de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'innovation sociale pour les années 2023 à 2026 et la signature le 24 octobre 2023 de la convention pluriannuelle ci-annexée portant sur le partenariat entre la Communauté d'Agglomération du Niortais (CAN), la CRESS Nouvelle Aquitaine, France Active Nouvelle Aquitaine et l'association ADEFIP pour les années 2023 à 2026 ;

Vu la délibération n°2025.317.SP de la séance plénière du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine du 17 mars 2025 modifiant le règlement d'intervention des aides régionales aux entreprises ;

Vu la délibération n°2025.1033.CP de la Commission permanente du Conseil régional en date du 7 juillet 2025 approuvant les dispositions de convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAN ;

Vu la délibération n°C06-09-2025 du Conseil d'Agglomération en date du 29 septembre 2025 approuvant les dispositions de convention relative à la mise en œuvre du Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation et aux aides aux entreprises entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CAN ;

Vu les crédits nécessaires inscrits au budget principal 2026 de la CAN ;

Conformément à l'adoption, par la délibération communautaire datée du 29 juin 2023, de la feuille de route Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale pour la période 2023-2026 par la CAN ;

Afin de l'accompagner dans l'animation et le déploiement de cette feuille de route, la CAN a signé le 24 octobre 2023, une convention pluriannuelle de partenariat et d'objectifs avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, France Active Nouvelle Aquitaine et l'association ADEFIP pour les années 2023 à 2026 ;

Le nombre et la qualité des actions et animations engagées par et avec les partenaires concernés sur les exercices 2023, 2024 et 2025 attestent de la bonne réalisation des engagements inscrits dans ladite convention ; les différents outils d'accompagnement et de financement de ce partenariat et leurs connexions avec les autres partenaires de l'écosystème entrepreneurial sont clairement des clés de réussite des nombreux projets d'entreprise sur notre territoire ;

Ainsi, ce sont au total sur 3 ans :

- 2 000 participants (+33%), 330 intervenants (+21%) et 130 ateliers et tables rondes répartis au sein de 16 parcours reçus sur le territoire lors du dernier Forum de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale qui s'est tenu en janvier 2024,
- 23 structures et porteurs de projets ESS qui ont bénéficié du conseil à la création et au développement des différents acteurs de l'accompagnement ESS,
- 21 projets d'entrepreneuriat qui ont bénéficié d'un financement France ACTIVE,
- 21 qui ont bénéficié d'une garantie bancaire, 2 d'une prime jeune France ACTIVE,
- 11 porteurs de projet qui ont bénéficié d'un prêt d'honneur solidaire,
- 20 comités d'engagement financiers organisés sur la CAN par France Active mobilisant les partenaires de l'écosystème entrepreneuriat engagé et ESS,
- 40 structures qui ont bénéficié de missions de conseils dans le cadre du DLA,
- 11 comités d'appui DLA qui ont été conduits sur la CAN mobilisant 20 partenaires,
- 9 projets innovants qui ont été accompagnés dans le cadre des programmes d'incubation POP,
- 40 emplois créés, 200 consolidés, 378 emplois de l'ESS impactés par un accompagnement DLA ou POP,
- 70 entrepreneurs qui ont participé aux 15 ateliers de formation dispensés par France Active et ADEFIP (SERIOUS GAME, « piloter sa trésorerie », « outils de gestion », « parler banquier couramment », « campagne de financement participatif »),
- 12 entrepreneurs ESS qui ont participé à la formation « Comment booster ma communication pour aller chercher de nouveaux partenaires » en partenariat avec le GRETA,
- 150 structures qui ont participé à des temps d'interconnaissances et d'informations :
 - 4 rencontres d'affaires « ESSPRESSO » et 1 rencontre d'informations collectives locales « RICLESS » organisées avec la CRESS,
 - 2 événements d'interconnaissance « CONNEXION » organisée par France ACTIVE,
 - 1 matinale #NiortESS sur la thématique « Innovation sociale » organisée avec la Région, l'agence de développement et d'InADI Nouvelle Aquitaine et France Active dans le cadre du mois de l'ESS,
 - 1 after-Work INSERTION organisé avec l'association dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique sur les territoires de la Nouvelle-Aquitaine (INAE) et le Conseil Départemental des Deux-Sèvres,
 - 2 pti-dej #NiortESS sur les thématiques formation et innovation sociale,
 - 2 réunions du club des Tiers lieux du Niortais organisées avec la Coopérative des Tiers lieux de Nouvelle Aquitaine,
 - 4 réunions de vie avec les 10 locataires de la Maison de l'Economie Sociale et Solidaire du Niortais (MESS),

- 2 réunions sur la thématique Finance Solidaire organisées avec l'association régionale des Cigales de Nouvelle Aquitaine,
- 1 journée des dirigeants ESS.
- 379 citoyens qui ont contribué aux soutiens financiers de 5 projets CAN sur la plateforme jadopteunprojet.com pour un montant total de 28 513 €.

Afin de poursuivre le déploiement de la feuille de route ESS et innovation du territoire, créer des événements, mener des actions de sensibilisation, de communication, d'accompagnement sur notre territoire,

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve les termes de l'avenant n°3 de la convention de partenariat 2023-2026 avec la CRESS Nouvelle Aquitaine, France Active Nouvelle Aquitaine et ADEFIP ;
- Approuve, pour l'année 2026, l'affectation de la somme de 26 000 € répartie comme suit : 5 633,33 € à la CRESS, 16 033,34 € à France Active Nouvelle Aquitaine et 4 333,33 € à ADEFIP, dédiée à ce partenariat ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer l'avenant n°3 ;
- Autorise le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer tous documents afférents.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 75

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

Sophie BOUTRIT

Lucy MOREAU

Secrétaire de séance

Vice-Présidente Déléguée

Mention des voies et délais de recours :

« Un recours contentieux peut être déposé devant le Tribunal administratif de Poitiers sis 15 rue de Blossac 86000 POITIERS, dans les deux mois à compter de la date de publication de la présente délibération.

Ce recours contentieux peut être déposé par courrier ou directement auprès de l'accueil du tribunal ; il peut être également saisi par l'application « Télérecours citoyen » accessible sur le site www.telerecours.fr ».